AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 1709-5

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance extraordinaire tenue le 18 mai 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 1709-5 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement concernant les parcs et places publiques (1709) afin d'ajouter des dispositions sur les interdictions dans les parcs. ».

Ce règlement entre en vigueur le 6 juin 2017 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 6 juin 2017.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

>7264557